INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

SERIMA - GUIDE UTILISATEUR

17, rue du Fossé
Adresse postale
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228
F +352 28 228 229
info@ilr.lu

www.ilr.lu

Table des matières

1. Introduction 3
2. Environnement 3
   2.1. Mot de passe 3
   2.2. Authentification forte 3
3. Personnalisation de l'analyse de risques 3
   3.1. Suppression de services - Détacher des actifs primaires 4
      3.1.1. Aperçu 4
      3.1.2. Description 4
   3.2. Personnalisation – ajout d'assets 5
   3.3. Personnalisation – ajout de risques 5
4. Réalisation de l'analyse de risques 6
   4.1. Configurer les critères d'impact 6
      4.1.1. Aperçu 6
      4.1.2. Description 6
5. Créer un export JSON 7
   5.1. Aperçu 7
   5.2. Description 8
   5.3. Production d'un export JSON avec un outil autre que SERIMA 9
6. FAQ 10
   6.1. Naming convention 10
   6.2. Traitement des risques 10
      6.2.1. Risque non-traité 10
      6.2.2. Risque refusé 11
7. Support 11

1. Introduction

Ce document a comme objectif de décrire comment procéder à des configurations spécifiques dans SERIMA dans le but de soutenir les opérateurs dans l'utilisation de l'outil.

Ce document sera adapté en fonction des évolutions et des besoins des parties prenantes.

2. Environnement

L'ILR met à disposition des opérateurs sous sa responsabilité un environnement SERIMA. Cet environnement s'appelle un « Front Office ». Celui-ci est associé à un administrateur chez l'opérateur, qui gère l'environnement et y donne accès à ses collègues au besoin.

2.1. Mot de passe

Un environnement, respectivement un compte, est associé à une adresse e-mail. Son propriétaire doit définir son propre mot de passe en sélectionnant « mot de passe oublié ». Ainsi, il reçoit un lien par e-mail lui permettant de définir le mot de passe. Attention, il est important avant de cliquer sur le lien de fermer toute fenêtre SERIMA / Monarc.

2.2. Authentification forte

Pour des raisons de sécurité, merci d'activer systématiquement l'authentification à deux 2 facteurs (2FA) en vous rendant dans votre profil.

3. Personnalisation de l'analyse de risques

L'ILR met à disposition de ses opérateurs une pré-configuration de SERIMA sur base de la librairie sectorielle définie conjointement. Cette pré-configuration contient tous les services respectivement services essentiels du secteur en question. Or, chaque opérateur n'offre pas forcément tous les services, respectivement services essentiels de son secteur. La première étape, après la création d'une analyse de risques sur base du modèle configuré par l'ILR, est de ne garder que les services, respectivement services essentiels prestés par l'opérateur. La méthode à suivre est décrite ci-dessous.

Par ailleurs, le modèle SERIMA correspond à la librairie sectorielle, qui peut être considérée comme « le plus petit dénominateur commun » entre tous les opérateurs d'un même secteur. Or chaque opérateur a ses spécificités, qu'il doit ajouter à l'analyse de risques. Chaque opérateur doit donc personnaliser son analyse de risques. Cette personnalisation consiste en :

- L'ajout des assets de support manquants
- L'ajout de risques spécifiques à l'opérateur.

3.1. Suppression de services - Détacher des actifs primaires

3.1.1. Aperçu

Pour supprimer un service, respectivement un service essentiel, il suffit de détacher l'asset primaire correspondant.

3.1.2. Description

1. Cliquer sur l'actif primaire concerné
2. Appuyer sur le menu 
3. Cliquer sur « Détacher »
4. Cliquer sur « Détacher » encore une fois pour confirmer
5. L'actif primaire détaché est supprimé de l'analyse de risque

Note

- Quand vous détachez un actif primaire, alors tous les actifs de support liés à cet actif primaire seront supprimés

Exemple de la suppression du service « Market Communication » d'une analyse contenant 5 services.

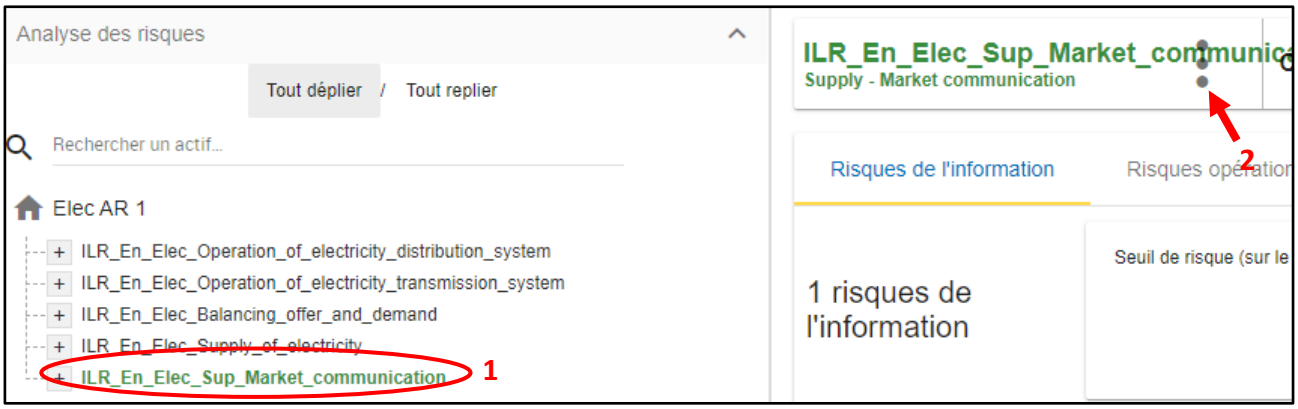

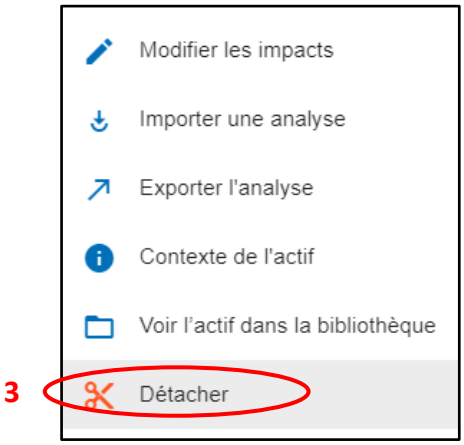

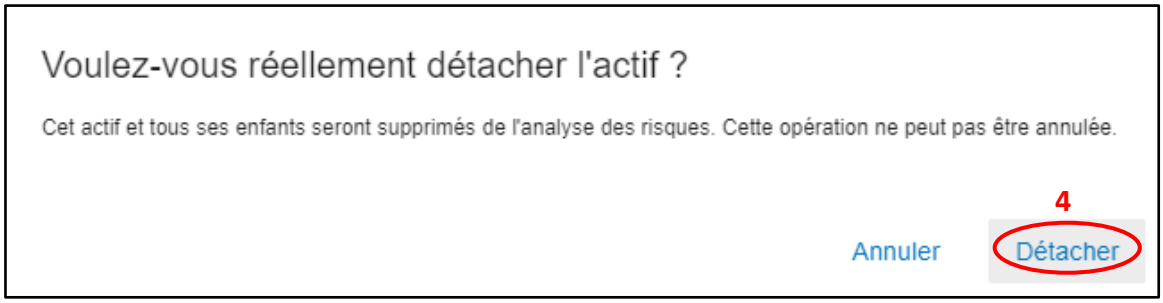

Seuls restent les 4 autres services non détachés.

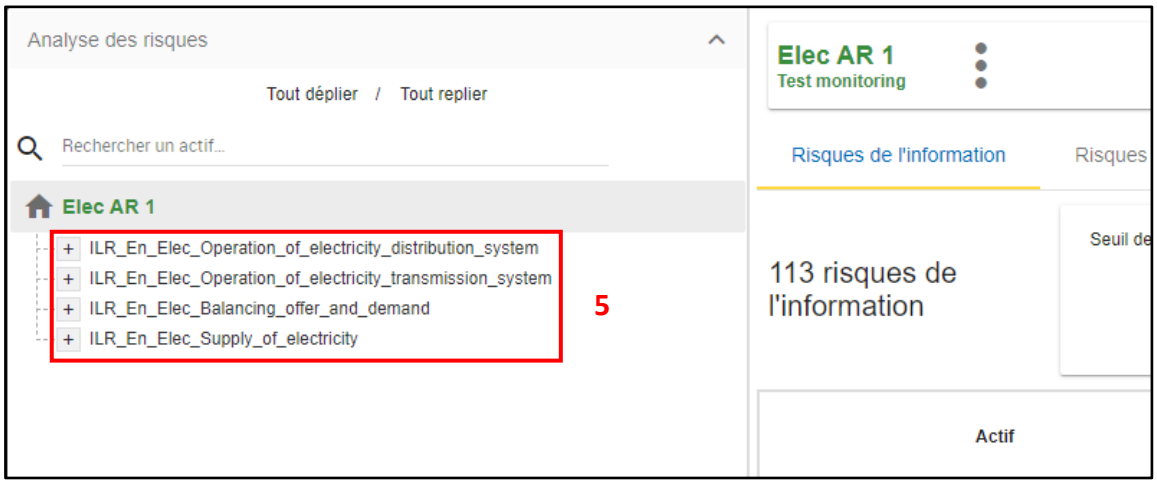

3.2. Personnalisation – ajout d'assets

Pour personnaliser une analyse de risques, il peut être nécessaire d'y ajouter des assets. Ceux-ci peuvent être soit existants dans la base de connaissances, soit à créer. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au user-guide disponible sur https://www.monarc.lu/documentation/.

3.3. Personnalisation – ajout de risques

Pour ajouter un risque impactant un asset, il suffit 1) de sélectionner l'asset en question, 2) de cliquer sur « *Créer un risque spécifique* ».

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au user-guide disponible sur https://www.monarc.lu/documentation/.

4. Réalisation de l'analyse de risques

Une fois l'analyse de risques personnalisée, l'évaluation des risques peut commencer. Pour rappel, d'après la norme ISO27005 un risque a trois composantes : une menace qui exploite une vulnérabilité pour résulter en un impact. Il est important de noter, dans le cadre de SERIMA, que la vulnérabilité est celle d'un asset de support, mais que l'impact à estimer est celui sur le service, respectivement le service essentiel.

4.1. Configurer les critères d'impact

4.1.1. Aperçu

Ce sous-chapitre vise à décrire brièvement comment procéder pour la configuration des critères d'impact dans SERIMA. La bonne pratique est de réaliser cette configuration au niveau du service respectivement du service essentiel. Cette configuration est alors propagée à tous les éléments contenus dans ce service. Puis, si et seulement si nécessaire, d'adapter cette configuration à un niveau plus bas dans la hiérarchie des assets, par exemple au niveau d'un asset de support.

4.1.2. Description

1. Sélectionner l'actif concerné (typiquement le service)
2. Appuyer sur le menu 
3. Cliquer sur « Modifier les impacts »
4. Configurer le niveau des impacts
    a. Ici, il est très important de configurer au moins la ou les colonnes correspondant aux critères d'impact de la librairie sectorielle. En d'autres mots, il n'est pas obligatoire (même si vous pouvez le faire) de configurer les colonnes correspondant à « *Réputation* », « *Opérationnel* », « *Légal* », « *Financier* », « *Personne* ». Par contre, il est obligatoire de configurer les colonnes suivantes, provenant de la librairie sectorielle.
5. Sauvegarder la configuration
6. Ligne par ligne, c'est la valeur « max » de l'impact qui est prise en compte pour le calcul du risque

Voici un exemple concret :

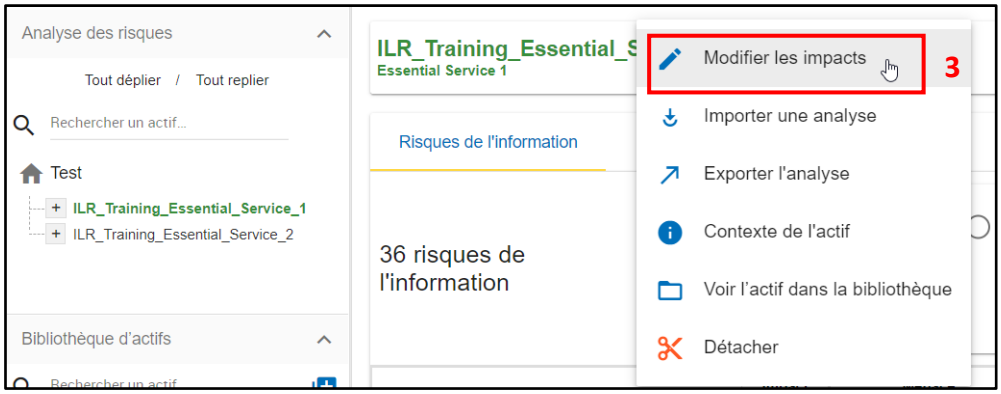

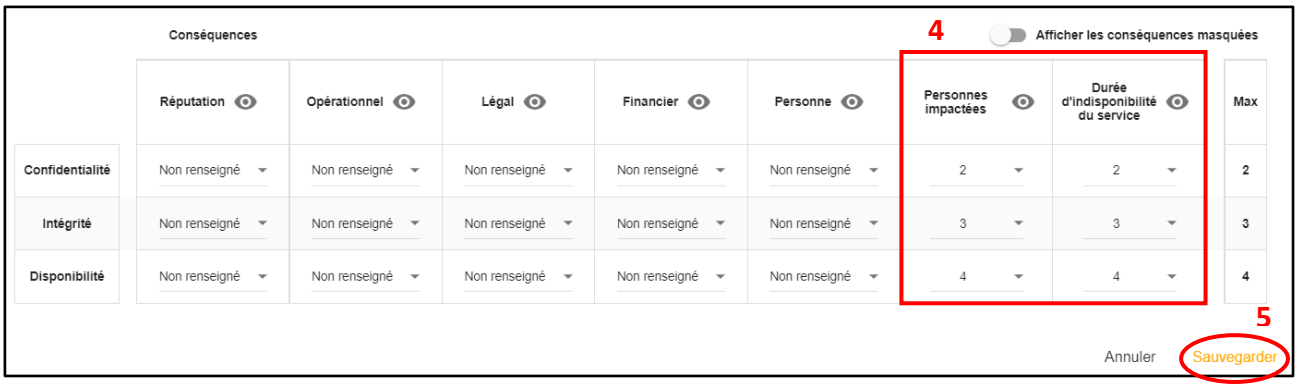

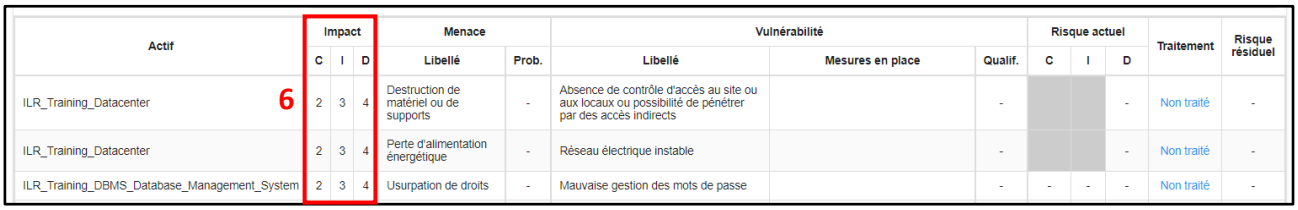

5. Créer un export JSON

5.1. Aperçu

Pour rappel, l'ILR n'a pas accès au contenu de votre environnement SERIMA. Il est donc nécessaire que vous exportiez votre analyse de risques au format JSON et que vous l'envoyiez de manière sécurisée à l'ILR. D'ailleurs, si vous ne disposez pas de moyens de communication sécurisés, l'ILR peut, sur demande, vous envoyer un lien OTX dont la validité est limitée dans le temps.

Ce sous-chapitre vise à décrire comment créer un export de l'analyse de risque sous le format JSON dans SERIMA.

5.2. Description

1. Cliquer sur l'analyse de risques
2. Appuyer sur le menu 
3. Sélectionner « Exporter toute l'analyse des risques »
   Exporter les évaluations : oui
   Mesures en place : oui
   Recommandations : oui
4. Appuyer sur le bouton « Exporter »
5. Un fichier JSON contenant l'analyse de risques est produit

Note
Vous avez la possibilité (non requis) de sécuriser votre fichier JSON avec un mot de passe. Dans ce cas, vous devrez également nous transmettre de manière sécurisée le mot de passe pour que nous puissions ouvrir le fichier.

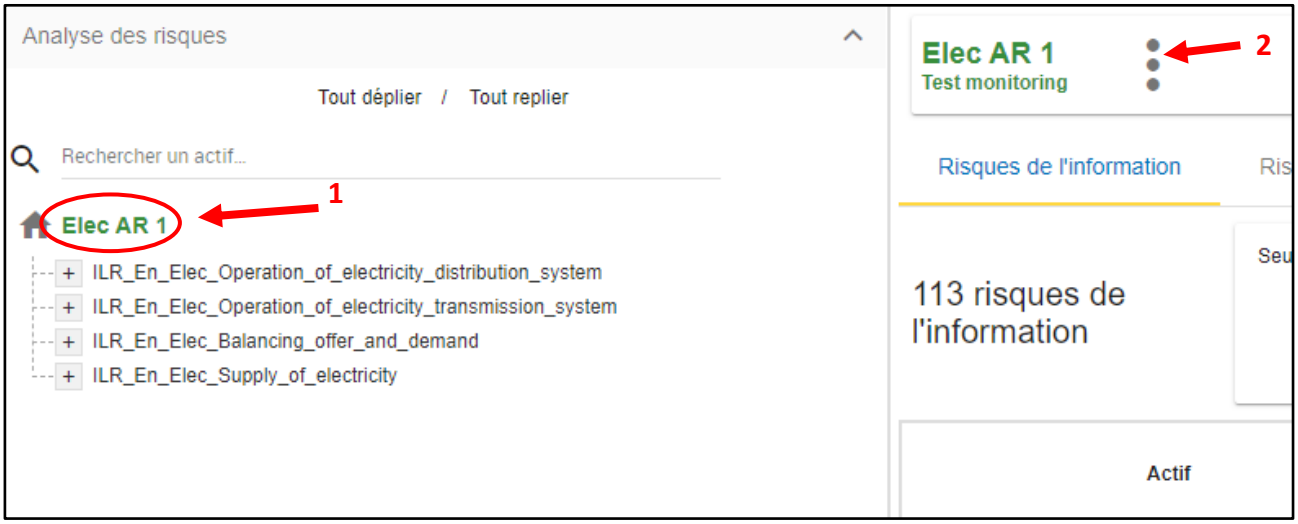

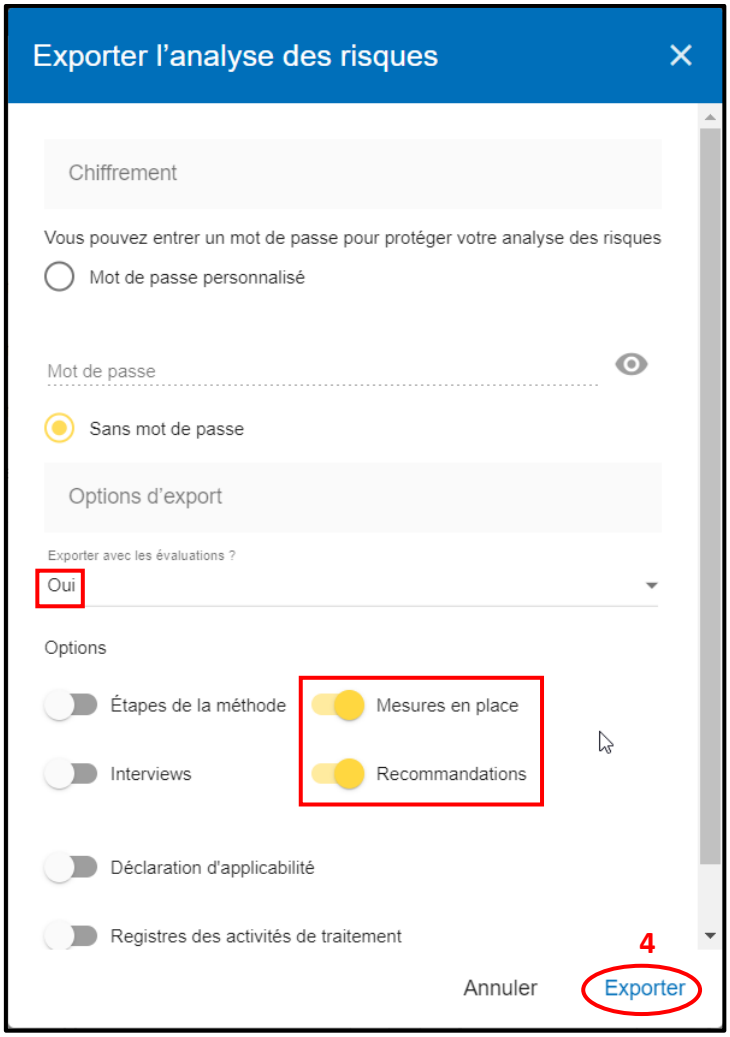

5.3. Production d'un export JSON avec un outil autre que SERIMA

Au cas où un opérateur souhaiterait utiliser un outil autre que SERIMA, il doit tout de même fournir un export au format JSON afin que l'ILR puisse, secteur par secteur, collecter toutes les informations dont il a besoin pour ses missions.

Les schémas JSON, ainsi que les données JSON, sont disponible sous : https://objects.monarc.lu.
Des exemples d'objets composés sont également disponibles sous : https://objects.monarc.lu/schema/21.

La génération du fichier d'export d'une analyse de risques pouvant être complexe, car elle contient beaucoup de liens entre les différents éléments, il est conseillé de commencer par étudier un fichier provenant d'une analyse contenant très peu d'éléments.

Par ailleurs, SERIMA étant un outil open source, chacun a accès à son code, peut s'en inspirer et peut même contribuer à le faire évoluer.

6. FAQ

6.1. Naming convention

1. Dans un actif, p. ex. « ILR_En_Elec_Gen_Storage », quelles est la signification de « Gen » ?
   "Gen" (Generic) veut dire que ce sont des actifs de support génériques utilisés dans chaque librairie sectorielle. Ces actifs sont identiques pour tous les secteurs.

2. Dans un actif, p. ex. « ILR_En_Elec_Spe_IT_Management », quelle est la signification de « Spe » ?
   "Spe" (Specific) veut dire que les actifs concernés sont des actifs de support spécifiques utilisés dans un secteur ou sous-secteur particulier.

3. Quelle est la signification d'un risque « non-traité » ?
   Un risque "non-traité" veut dire qu'un traitement du risque n'a pas encore été sélectionné, c'est-à-dire que le risque n'a pas encore été évalué, réduit, refusé, accepté ou partagé.

4. Quelle est la signification d'un risque « refusé »
   Refuser un risque veut dire qu'un acteur évite de prendre le risque qui est en lien avec l'actif concerné.
   Un risque "refusé" pourrait p. ex. conduire à la suppression de certaines activités qui sont liées au service essentiel en question, ou encore forcer les opérateurs à appliquer des changements importants relativement aux conditions opérationnelles de l'actif concerné pour poursuivre les activités affectées. Les actions à entreprendre dans le contexte d'un risque « refusé » dépendent de la nature du risque concerné.

6.2. Traitement des risques

6.2.1. Risque non-traité

L'ILR considère un risque comme étant non-traité si :

- Soit le risque n'est pas évalué (niveau de menace, niveau de vulnérabilité, impact manquant)
- Soit le traitement est resté sur non-traité

A l'inverse, un risque est considéré comme traité s'il est évalué et, que son traitement est un des éléments suivant (Réduction, Refusé, Accepté, Partagé) et que le plan de traitement contient les mesures liées à ce traitement.

6.2.2. Risque refusé

Refuser un risque veut dire que vous refusez de prendre le risque qui est en lien avec l'actif concerné. Attention, un risque "refusé" pourrait donc conduire à ne pas utiliser un actif nécessaire à la fourniture du service essentiel en question.

7. Support

Pour tout besoin de support, veuillez contacter serima@ilr.lu ou +352 28 228 380.